



**PRÉFET
DE LA CORSE-
DU-SUD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet
Service interministériel régional
de défense et de protection civiles**

Tel : 04 95 11 10 43

pref-defense-protection-civile@corse-du-sud.gouv.fr



Orages

Bulletin de suivi météorologique

Type d'événement : **ORAGES**

Niveau de vigilance : **ORANGE**

1. Localisation et période :

Lieu concerné : Département de la Corse-du-Sud

Période : vendredi 21 août de 06h00 à 10h00

2. Qualification de l'événement :

Épisode orageux susceptible de s'accompagner de phénomènes ponctuellement violents (rafales et fortes intensités de pluies) nécessitant par conséquent une attention toute particulière.

3. Situation actuelle : Phénomène pas encore débuté

4. Evolution prévue :

En fin de nuit de jeudi à vendredi, des orages en provenance de Méditerranée abordent l'ensemble de la façade occidentale de la Corse. Ils donnent des rafales de vent généralement supérieures à 120 km/h et localement jusqu'à 150 km/h ou plus sur l'Ouest de l'île. Ces orages sont également accompagnés de fortes intensités de pluie, de l'ordre de 30 à 50 mm en peu de temps et d'une forte activité électrique. Les orages balaient l'île d'Ouest en Est. La moitié occidentale de l'île est la plus impactée.

5. Autre paramètre à surveiller : Vigilance JAUNE pour le paramètre VENT.

6. Recommandations :

Votre attention est particulièrement appelée sur les points suivants :

- Les terrains de camping, qui disposent de structures d'accueil légères,
 - Les établissements, restaurants et bars de plage,
 - La fréquentation des zones de baignade.
-
- L'autorité préfectorale vous demande de prendre immédiatement les mesures d'information et d'anticipation propres à garantir la sécurité des personnes et des biens,
 - Les maires veilleront à diffuser très largement l'information sur leur territoire communal. La fréquentation des espaces naturels est fortement déconseillée,
 - Les exploitants des terrains de camping assureront la même information auprès de leurs occupants et se tiendront prêts à prendre toutes les mesures préventives afin de préserver les personnes accueillies dans des structures sensibles au vent violent et aux chutes d'arbres,
 - Les professionnels des activités de pleine nature adapteront leurs sorties en fonction des conditions météorologiques,
 - La pratique de la pêche en mer, des activités nautiques et les randonnées en montagne sont fortement déconseillées,
 - Les capitaineries sont chargées d'assurer l'information des professionnels de la mer.

7. Conséquences possibles :

- Violents orages susceptibles de provoquer localement des dégâts importants,
- Des dégâts importants sont localement à craindre sur l'habitat léger et des installations provisoires,
- Des inondations de caves et points bas peuvent se produire très rapidement,
- Quelques départs de feux peuvent être enregistrés en forêt suite à des impacts de foudre non accompagnés de précipitation.

8. Conseils de comportement :

- A l'approche d'un orage, prenez les précautions d'usage pour mettre à l'abri les objets sensibles au vent. Abritez-vous hors des zones boisées,
- Soyez prudents, en particulier dans vos déplacements et vos activités de loisir. Évitez les promenades en forêts et les sorties en montagne,
- Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques,
- Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins,
- Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée ou à proximité d'un cours d'eau. Un véhicule même un 4x4, peut être emporté dans 30 centimètres d'eau,
- En cas de pluies intenses, ne descendez en aucun cas dans les sous-sols.